

2014/6262 - Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Olympique Lyonnais (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0118)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Intervention retirée.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, on a déjà beaucoup parlé de l'Olympique Lyonnais dans cette assemblée. Aujourd'hui on aborde, comme tous les ans, le soutien aux clubs sportifs professionnels.

C'est l'occasion peut-être de rappeler deux ou trois petites choses qui nous paraissent importantes dans ce débat.

Premièrement, les quatre clubs sportifs professionnels ont plus de subventions que les 104 clubs amateurs. Et nous avons une priorité ici que nous voulons affirmer, que le sport doit d'abord être une dynamique personnelle et une dynamique du sport amateur et non pas de soutenir des sportifs professionnels, hautement rémunérés pour leur activité justement professionnelle dans des clubs qui sont tenus par des actionnaires, voire cotés en bourse, comme l'Olympique Lyonnais.

Même si cette subvention, évidemment, que nous votons directement ce soir, ne paraît pas très importante, il faut savoir que c'est un ensemble de subventions dont bénéficie l'Olympique Lyonnais, soutenu par le Grand Lyon, la Ville de Lyon, le Conseil Général, au titre de deux activités : les activités de type d'intérêt général et les soutiens en terme d'achats de places, qui sont d'autant plus utiles aujourd'hui que le nombre de spectateurs ou de supporters qui vont assister aux matches ne cesse de décroître depuis 2007.

Ces subventions que nous donnons, en apparence, pour l'intérêt général, soutiennent en général un centre de formation qui fonctionne bien et chacun peut s'en réjouir, ce qui montre l'inutilité de notre aide au titre des collectivités locales, puisque les kits sportifs issus de ces centres de formation, sont revendus sur le marché des joueurs sportifs, qui est toujours un marché un petit peu ambigu en termes d'image, de vendre des individus, mais qui a rapporté 60 à 70 M€ aux clubs sportifs professionnels sur ces dernières années.

Ces éléments étaient importants à rappeler.

Evidemment, on ne va pas reparler du stade sinon je sens que je susciterais un léger ennui de par l'auditeur, vous connaissez bien ce dossier, mais en revanche dans un débat qui s'annonce pour les élections municipales, je ne suis pas sûr que nos concitoyens aient envie que leurs impôts continuent d'augmenter pour financer ce genre d'opérations car, il faut toujours être très clair, l'aspect d'un budget municipal, les dépenses sont fongibles et chaque dépense contribue à l'augmentation des impôts. Nous, nous pensons que ce sont les dépenses les plus inutiles qui font les plus mauvaises augmentations d'impôts.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Deux explications, Monsieur le Maire, qui vont être à l'image de ce que vient de dire Etienne Tête, redondantes, mais quelque part, plus on les répète, plus elles sont entendues.

La première, c'est que concernant les achats de prestations de service et les abonnements, Monsieur Tête, ces abonnements sont redistribués aux clubs amateurs et sont là pour remercier tous les bénévoles qui, la semaine, le week-end, passent leur temps sur les terrains et qui ont le droit d'aller voir l'Olympique Lyonnais de temps en temps : c'est grâce à ces abonnements qu'ils y vont. Donc l'achat de prestations de service est là pour les bénévoles et je crois qu'on peut tous louer cette action de soutenir le bénévolat dans le monde du sport.

En second lieu, en ce qui concerne la subvention, je vous rappelle qu'elle ne finance pas l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais. Il ne faut pas être ambigu sur ce point, mais que par exemple, elle permet de financer l'équipe de football féminine -et je crois qu'aujourd'hui dans ce Conseil on est tous unanimes pour soutenir le sport féminin- et je peux vous dire que grâce à l'Olympique Lyonnais, la Fédération Française de Football a été obligée de se poser la question du statut de la footballeuse dans ce sport, qui n'existe pas. Et grâce à tout ce qu'on a pu faire sur le foot féminin, aujourd'hui le statut de la « joueuse » est officiellement reconnu par la Fédération. Donc vous voyez, derrière ce soutien à l'OL féminin, il peut y avoir des conséquences qui peuvent même être nationales et qui vont dans le bon sens.

Donc, et bénévolat, et sport féminin, je crois que ce sont de bonnes actions qui sont plutôt unanimement reconnues.

M. LE MAIRE : Merci bien, quelques mots par rapport à ce que disait Etienne Tête, quelques réflexions simplement.

D'abord moi, je n'oppose pas sport professionnel et sport amateur. Parce que quelque part, si des gamins ont envie un jour de pratiquer un sport, c'est souvent parce qu'ils ont vu de grands matches et donc que cela leur a donné envie.

De la même manière, je n'oppose pas d'ailleurs sur le plan culturel, les institutions et le spectacle émergent. Pour moi, c'est parce que les gens ont vu sur des grandes scènes de théâtre par exemple, tel ou tel spectacle, qu'un jour ils ont eu envie d'aller plus loin et peut-être de pratiquer eux-mêmes.

Alors, par rapport à cela, il y avait pour les clubs professionnels, un modèle ancien. Le modèle ancien, c'était celui du club municipal, financé de manière presque totale par la municipalité et donc par les impôts publics. Qu'est-ce que nous avons décidé de faire justement ? De promouvoir un nouveau modèle, qui permettrait aux municipalités de se désengager pour qu'effectivement, il y ait une réalité économique qui puisse permettre aux clubs de s'organiser. C'est le modèle qui, aujourd'hui, est en vigueur en Europe. Par exemple, celui du stade de Munich. C'est ce que nous voulons faire avec l'Olympique Lyonnais.

Mais si on est contre les subventions et contre la réalisation du second modèle économique, alors il n'existe plus de club. Excusez-moi, je pense que l'Olympique Lyonnais, comme l'Opéra dans un autre domaine, contribue au rayonnement de Lyon.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je n'oublie pas qu'aujourd'hui le Grand Stade est en construction. Ce sont d'abord 2 000 emplois qui sont concernés, qui ont été créés pour la réalisation du Grand Stade. Donc, dans un temps où l'emploi est rare, où l'on connaît les difficultés économiques que l'on a aujourd'hui, c'est quelque chose pour moi d'extrêmement important.

Bien évidemment, ce Grand Stade serait arrivé 3 ou 4 ans plus tôt, au moment où l'Olympique Lyonnais était dans sa meilleure forme, cela aurait été mieux. Mais franchement, ce n'est pas totalement la faute de la Majorité, en tout cas de l'Exécutif, s'il n'a pas pu se réaliser plus tôt. Pour la suite, ne faut-il pas encore hypothéquer les chances de l'Olympique Lyonnais ? J'ai vu avec Thierry Braillard, que sur les derniers temps, ils étaient plutôt dans une bonne période.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe, écologie, les Verts et apparentés et Mme Perrin-Gilbert, ont voté contre.)

(Adopté.)